EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER SUR LA ROUTE COMMUNALE N° (NATIONALE ET DEPARTEMENTALE EN AGGLOMERATION, CHEMIN RURAL, PLACE)

Le Maire de,
Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Voirie Routière, Vu l'effondrement de terrain survenu le Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique en date du
Considérant que l'effondrement de terrain constitue un danger pour la sécurité publique ;
ARRETE
$ \begin{tabular}{ll} \textbf{Article 1er} : L'accès à la voie (communale, départementale) N° est interdit jusqu'à nouvel ordre. \\ \end{tabular} $
Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.
Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).
Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
 Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet du Département Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie/Monsieur le Commissaire de Police Monsieur le Président du Conseil Général Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
Pour exécution chacun en ce qui les concerne.
Fait àle
Le Maire